



**VERSANT
AVOCATS**

LE POUVOIR DISCIPLINAIRE EN PRATIQUE : SECURISER ET ENCADRER LA SANCTION

**PROGRAMME DE FORMATION PREVISIONNEL DU 1^{er} JANVIER 2026
MISE A JOUR LE 2 AVRIL 2026**

POURQUOI CHOISIR CETTE FORMATION ?

Vos équipes disposent-elles des bons réflexes pour exercer le pouvoir disciplinaire en conformité avec le droit du travail ?

Cette formation vous permet de **structurer, encadrer et sécuriser vos pratiques disciplinaires**, en combinant **exigences juridiques et réflexes RH** pour mettre en œuvre le pouvoir disciplinaire de l'employeur en toute conformité.






Animée par des avocats expérimentés de Versant Avocats, cabinet classé parmi les **meilleurs cabinets d'avocats en droit social en France**, cette formation s'appuie sur une expertise reconnue et propose une approche à la fois opérationnelle, actualisée et pragmatique.

Enfin, nos formations étant certifiées Qualiopi, elles répondent à des **critères de qualité reconnus** et nous permettrons de vous transmettre l'ensemble de la documentation requise par votre **OPCO** (convention de formation, facture, etc.).







INFORMATIONS PRATIQUES SUR LA FORMATION

Organisation

-  **Public** : managers, ressources humaines et membres de la direction
-  **Modalités d'accès** : formation intra-entreprise, en présentiel ou à distance
-  **Délais d'accès** : sauf en cas de besoin urgent, nos formations sont réalisées sous 2 à 3 mois après inscription
-  **Prérequis** : aucun
-  **Tarif (modifiable selon devis)** : 2.300 euros (HT)

Déroulement de la formation

-  **Durée (modifiable selon devis)** : 3,5 heures (une demi-journée)
-  **Méthode mobilisée (moyens pédagogiques et techniques)** : accueil des stagiaires dans une salle adaptée à la formation, supports de formation projetés sur grand écran, exposés théoriques, étude de cas concrets, questions orales ou écrites (QCM) et envoi par email du support de formation
-  **Suivi de la formation et modalités d'évaluation** : feuille de présence, QCM, étude de cas concrets, formulaires d'évaluation de la formation (questionnaire d'auto-positionnement et des acquis de la formation)
-  **Qualité et indicateurs de résultats** : questionnaire d'évaluation des acquis et de la satisfaction et questionnaire de satisfaction de l'entreprise / organisme financeur

INFORMATIONS PRATIQUES SUR LA FORMATION



Objectifs pédagogiques

- ✓ Définir le pouvoir disciplinaire de l'employeur
- ✓ Reconnaître les **comportements sanctionnables**
- ✓ Distinguer les **différentes sanctions disciplinaires** autorisées et leurs conséquences sur le contrat de travail
- ✓ Mettre en pratique une **procédure disciplinaire** en cas de sanctions mineurs ou lourdes
- ✓ Mettre en pratique une procédure disciplinaire à l'égard d'un **salarié protégé**
- ✓ Distinguer la **mise à pied disciplinaire et la mise à pied conservatoire**
- ✓ Identifier les **enjeux juridiques de la gestion du dossier disciplinaire** dans le cadre d'un contentieux
- ✓ Analyser les **risques juridiques** et les **délais de prescription**



Plan de la formation

- I. Le cadre juridique du pouvoir disciplinaire
- II. La procédure disciplinaire
- III. La gestion des litiges disciplinaires

MODALITES D'INSCRIPTION ET RECLAMATIONS



Inscription à la formation

Afin de préparer votre inscription, nous vous invitons à remplir le questionnaire [ici](#)

A l'issue de ce questionnaire, l'équipe formation prendra attache avec vous et vous transmettra un devis accompagné du programme prévisionnel de la formation adapté à vos besoins



Équipe pédagogique

Avocats / Professionnels du droit en exercice

Cette formation est animée par au moins l'un des avocats associés du cabinet Versant Avocats qui dispose d'une expérience professionnelle significative en tant que conseil en droit social



Contacts

Pour toutes autres informations, vous pouvez contacter l'équipe formation à l'adresse suivante : formation@versant-avocats.com



Notre site internet

<http://versant-avocats.com>



Réclamations

À l'issue de la formation, vous pouvez formuler une réclamation par email à l'adresse suivante : formation@versant-avocats.com

Nous nous engageons alors à vous transmettre sous 48 heures un formulaire à renvoyer

Nous vous transmettrons un accusé réception par email dans un délai de 5 jours ouvrés à compter de la réception de votre formulaire complété et nous y apporterons une réponse écrite dans un délai de 30 jours ouvrés



Accessibilité aux personnes handicapées

Nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap ; nous adaptons la formation à la situation de handicap dans la mesure du possible

Vous pouvez contacter le référent handicap pour des informations adaptées à votre situation à l'adresse suivante : dutrain@versant-avocats.com

VERSANT AVOCATS



24 rue Erlanger · 75016 Paris · France



+33(0)1 88 32 11 11



contact@versant-avocats.com

versant-avocats.com

Qualiopi
processus certifié

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au
titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION